

## Point 6.4 de l'ordre du jour : Rapport sur la Révision du Financement de Base et la Stratégie de Financement et de Ressources durables

### Objet :

1. Procéder à l'évaluation et à la révision du Rapport du Consultant et du projet de Stratégie de Financement et de Durabilité des Ressources pour le Secrétariat.
2. Demander les conseils du Conseil exécutif et son approbation des recommandations du groupe de travail.

### Contexte :

3. La troisième évaluation indépendante du PROE et l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE ont abouti à une stratégie de financement et de durabilité des ressources qui vise à garantir la résilience financière à long terme du Secrétariat.
4. S'agissant du point 6.3 sur le financement durable, la 3<sup>e</sup> Réunion du Conseil exécutif du PROE en 2022 :
  - a. **a pris note** du rapport actualisé (*mise à jour du Secrétariat*).
  - b. **a convenu** d'attendre un nouveau rapport et des conseils du groupe de travail établi lors de la 30<sup>e</sup> Conférence du PROE pour discuter des recommandations de l'évaluation indépendante/évaluation à mi-parcours et des rapports de l'examen des rémunérations, en particulier s'agissant de la viabilité financière du PROE ; et
  - c. **s'est engagée** à prendre en compte et approuver l'examen du pourcentage de financement de base des contributions des Membres et du financement par les bailleurs par le biais d'une consultation indépendante à réaliser dans le but de déterminer une stratégie de finances et ressources durables pour le PROE, à déployer et approuver les Membres lors de la 31<sup>e</sup> Conférence du PROE en 2023.
5. S'agissant du point 6.3 concernant le financement durable, lors de la 31<sup>e</sup> Conférence du PROE, les Membres :
  - a) **ont pris acte** du rapport actualisé sur l'évaluation indépendante de la structure de financement de base du PROE et sur l'élaboration de la stratégie de finances et de ressources durables du PROE ;
  - b) **se sont engagés** à prendre part aux consultations qui seront menées par les consultants avec les Membres du PROE, les bailleurs et les partenaires au cours de la Conférence du PROE, ainsi qu'aux discussions ultérieures dans le cadre de ces services de conseil ;
  - c) **ont validé** le Groupe de travail existant des Membres du PROE chargé d'évaluer les recommandations de la troisième évaluation indépendante et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE en tant que mécanisme d'examen et de révision du rapport des consultants et du projet de stratégie de finances et de ressources durables pour le PROE.

## Évaluation indépendante

6. L'examen de la structure du financement de base du PROE et l'élaboration de la stratégie de finances et ressources durables a été réalisé par Global Environment Consulting PTY Ltd, sous la supervision de M. David Sheppard. Les consultants se sont entretenus longuement avec les membres du PROE, l'équipe de direction et le personnel du Secrétariat, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds et les partenaires concernés.
7. Le Groupe de travail a reçu le projet final du rapport le 12 avril 2024, après quoi l'équipe de consultants a organisé une séance d'information virtuelle le 24 avril 2024. Grâce aux commentaires et aux remarques du groupe de travail, le rapport final, ainsi qu'une Note d'orientation, ont été actualisés et partagés avec le groupe de travail le 2 mai 2024.
8. Le Groupe de travail adresse ses plus vifs remerciements à la Société de conseil, au Secrétariat et aux Membres qui ont participé à l'évaluation. Le Groupe de travail adresse ses plus vifs remerciements à la Société de conseil, au Secrétariat et aux Membres qui ont participé à l'examen. Le Groupe de travail soutient l'approche adoptée par la Société de conseil, à savoir une étude globale de l'ensemble des approches possibles en matière de pérennité financière, plutôt que la recherche d'une solution unique à fort impact.

## Recommandations de l'évaluation

9. Le Groupe de travail a examiné les principaux livrables suivants des consultants indépendants :
  - a. **Rapport final** sur la stratégie de finances et ressources durables du PROE (DT6.4/Ann.1)
  - b. **Note d'orientation** mettant l'accent sur la section 6 du rapport final concernant les principales recommandations et considérations de mise en œuvre. (DT6.4/Ann.2)
10. Le rapport final a recensé vingt-quatre (24) recommandations qui ont été évaluées en fonction de leur impact et de leur priorité. Ces priorités sont présentées plus en détail dans un Document de Synthèse de la Politique.
11. La Note d'orientation présente huit (8) recommandations prioritaires au Conseil exécutif pour examen et approbation en vue d'une mise en œuvre immédiate par le PROE sous la direction du groupe de travail des Membres existant. Ces huit recommandations sont décrites dans la proposition de Stratégie de financement et de ressources durables présentée à la section 6 du Rapport final.
12. Le Groupe de travail souligne que la Note d'orientation permet de progresser dans certains domaines, en relevant que certaines des recommandations portant sur les frais de gestion des projets, le recouvrement des coûts et les imprévus budgétaires étaient couvertes par des mesures déjà mises en œuvre à différents stades par le Secrétariat.

13. Après examen des recommandations prioritaires, le Groupe de travail prend les positions suivantes :

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES	POSITION DU GROUPE DE TRAVAIL
<p><b>Recommandation prioritaire 1 :</b> Suivi de l'augmentation de 20 % des contributions des Membres approuvée en 2017</p>	<p>Le Groupe de travail encourage le PROE à poursuivre ses efforts visant à obtenir des contributions à un taux plus élevé de tous les Membres, et note que de nouveaux membres ont mis en œuvre l'augmentation depuis l'achèvement du rapport final.</p> <p>Le Groupe de travail prend note de l'avis suivant du Secrétariat :</p> <p>Les pays Membres suivants se sont engagés à mettre en œuvre l'augmentation de 20 % ou d'autres dispositions pertinentes en matière d'augmentation des contributions des membres au 30 juin 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Samoa américaines</li> <li>• Australie</li> <li>• Îles Cook</li> <li>• France</li> <li>• Polynésie française</li> <li>• Nouvelle-Calédonie</li> <li>• Nouvelle-Zélande</li> <li>• Papouasie-Nouvelle-Guinée</li> <li>• Samoa</li> <li>• Îles Salomon</li> <li>• Tuvalu</li> <li>• Tokélaou</li> <li>• États-Unis d'Amérique</li> <li>• Vanuatu</li> <li>• Îles Wallis et Futuna</li> </ul> <p>Le Royaume-Uni s'est également engagé à payer et a prévu dans son budget l'augmentation de 20 % des cotisations, le paiement étant attendu avant la réunion du Conseil exécutif.</p> <p>Le Groupe de travail note que si tous les Membres avaient appliqué pleinement cette majoration au cours des sept dernières années, un total de 500 000 USD, soit 71 429 USD par an, aurait pu être disponible pour aider le Secrétariat à assurer son financement de base.</p>
<p><b>Recommandation prioritaire 2 :</b> Réaliser un examen complet des cotisations des Membres et introduire un nouvel accord d'adhésion</p>	<p>Le Groupe de travail encourage la réalisation de cet examen en priorité, et prend note du fait que les cotisations des membres du PROE constituent une forme de revenu de base plus stable et plus fiable que d'autres sources, et sont bien inférieures à celles des autres agences du CORP (celles du CPS sont 10 fois supérieures à celles du PROE et celles du PIFS s'élève au double de celles du PROE). Le Groupe de travail encourage une communication ouverte et claire de la part du PROE et l'adoption d'une approche à long terme concernant toute augmentation des cotisations afin que les Membres puissent établir leur budget en conséquence, comme le recommande le rapport.</p>
<p><b>Recommandation prioritaire 3 :</b> Mettre à jour la politique du PROE sur les frais de gestion des programmes pour qu'ils soient fixés à 15 % pour les membres et les non-membres.</p>	<p>Le Groupe de travail encourage le PROE à réaliser en premier lieu une analyse indépendante distincte du coût actuel des activités, puis à mettre à jour sa politique pour fixer les frais de gestion des programmes à 15 % pour les membres et les non-membres, et enfin à diffuser la politique mise à jour aux Membres et aux bailleurs, et souligne que des périodes de flexibilité ou de transition seront probablement nécessaires pour que les bailleurs mettent en œuvre la politique.</p>
<p><b>Recommandation prioritaire 4 :</b> Élaborer et mettre en œuvre une politique globale de recouvrement des coûts.</p>	<p>Le Groupe de travail soutient l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique et prend note des conseils suivants du Secrétariat :</p> <p>Le recouvrement des coûts est déjà mis en œuvre dans le cadre de différents accords de projet, mais il est possible d'actualiser la politique en conséquence.</p>

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES	POSITION DU GROUPE DE TRAVAIL
<p><b>Recommandation prioritaire 5 :</b> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour garantir un financement flexible supplémentaire des bailleurs, y compris de nouveaux accords-cadres avec les membres métropolitains</p>	<p>Le Groupe de travail prend note de l'avis suivant du Secrétariat :</p> <p>Le Secrétariat met actuellement en œuvre la stratégie pour l'engagement des partenaires et pour la mobilisation des ressources (PERMS) qui a été approuvée par le Conseil exécutif lors de sa 3<sup>e</sup> réunion en 2022.</p> <p>Des financements flexibles supplémentaires des bailleurs ont depuis été reçus avec le soutien du Royaume-Uni.</p>
<p><b>Recommandation prioritaire 6 :</b> Intégrer des mesures d'urgence aux prévisions budgétaires pour faire face aux déficits imprévus.</p>	<p>Le Groupe de travail prend note des récents progrès réalisés par le PROE pour augmenter les réserves dans le budget et des conseils suivants du Secrétariat :</p> <p>Le budget biennal 2024/25 approuvé par les Membres lors de la 31<sup>e</sup> Conférence du PROE a noté un déficit de financement de 2,5 millions de dollars. Le Secrétariat explorera des sources de financement pour y remédier lorsque des opportunités se présenteront.</p> <p>Depuis la 31<sup>e</sup> Conférence des membres, le Royaume-Uni a fourni un financement de base flexible pour combler le déficit identifié.</p>
<p><b>Recommandation prioritaire 7 :</b> Pourvoir un poste en charge de la collecte de fonds au sein du PROE</p>	<p>Le Groupe de travail salue les évolutions suivantes du Secrétariat concernant le recrutement et espère que ces nominations renforceront la fonction de collecte de fonds du Secrétariat :</p> <p>Recrutement terminé et contrats de travail signés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur-riche – Planification stratégique, partenariats et mobilisation des ressources, avec une prise de poste confirmée le 11 septembre 2024</li> <li>• Conseiller-ère aux relations avec les bailleurs et aux partenariats stratégiques, avec une prise de poste confirmée le 19 août 2024</li> </ul>
<p><b>Recommandation prioritaire 8 :</b> Améliorer les systèmes de gestion des finances et RH du PROE</p>	<p>Le groupe de travail salue la mise à jour apportée par le Secrétariat selon laquelle la phase 1 du projet de système de gestion intégrée des entreprises est en cours avec un financement dédié de la Nouvelle-Zélande. Cette phase 1 donne la priorité aux systèmes de finances et de ressources humaines.</p>

14. La Note d'orientation a également recommandé des domaines de travail supplémentaires qui pourraient être explorés avec un financement supplémentaire :

- a) fournir une analyse du coût des activités du PROE en tant qu'agence régionale océanienne
- b) évaluer les exigences et les approches de recouvrement des coûts.

15. Le Groupe de travail encourage la progression de ces analyses dans la mesure où le financement le permet.

16. Le Groupe de travail accepte, de manière générale, que la stratégie de finances et ressources durables proposée soit adoptée et que ses recommandations soient mises en œuvre dans la mesure où le financement le permet, et s'inspire du rapport final et de la Note d'orientation prenant acte des points suivants :

- a) Que le Groupe de travail continue de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour fournir des orientations et superviser la mise en œuvre des recommandations du rapport, en particulier les huit priorités identifiées, spécifiquement lorsqu'il existe des implications financières; et rende compte des progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations lors des prochaines Conférences du PROE.
- b) Que le Rapport final ne souligne pas les obstacles identifiés, mais se concentre sur l'importance de politiques d'entreprise solides en termes de sauvegarde et de diverses

autres politiques de risque qui pourraient potentiellement constituer des obstacles pour les nouveaux bailleurs et partenaires intéressés.

- c) La recommandation 11 du rapport final recommande que le « PROE consulte et coopère avec d'autres agences du CORP pour garantir le partage d'informations et œuvrer en faveur d'une approche cohérente à l'échelle du CORP face aux défis communs tels que les frais de gestion des programmes, le recouvrement des coûts et les défis plus larges de la collecte de fonds ». Le rapport souligne également qu'il pourrait exister des opportunités d'examiner des questions telles que l'harmonisation des services et la possibilité de réaliser des économies de coûts grâce à la fusion des fonctions de back-office entre les agences du CORP.

17. Le groupe de travail conseille que cette recommandation soit prise en compte à titre de recommandation prioritaire supplémentaire et note que la révision de l'architecture régionale (RRA) envisage une harmonisation plus étroite des agences du CORP et que l'activité pertinente à cet égard est décrite dans le document de la RRA soumis à l'examen du Conseil exécutif.

**Recommandation :**

18. Le Conseil exécutif est invité lors de sa réunion à :

- 1) **saluer** l'achèvement de l'évaluation du consultant indépendant sur la structure de financement de base du PROE et sur l'élaboration de la stratégie de finances et de ressources durables du PROE ;
- 2) **approuver** :
  - i. le rapport final sur la stratégie de finances et ressources durables du PROE, avec les vingt-quatre (24) recommandations, et
  - ii. la Note d'orientation, avec les huit (8) recommandations principales/prioritaires et les considérations relatives à la mise en œuvre.
  - iii. l'intégration de la recommandation 11 du rapport final, à titre de recommandation prioritaire supplémentaire à prendre en compte.
- 3) **prendre acte** de la position et des recommandations du groupe de travail, détaillées dans le tableau au paragraphe 13 ci-dessus ;
- 4) **adopter** la stratégie de finances et de ressources durables énoncée dans la section 6 du rapport final ;
- 5) **approuver** que le groupe de travail continue de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour fournir des orientations et superviser la mise en œuvre du reste des recommandations du rapport, en particulier lorsqu'il existe des implications financières ; et
- 6) **inviter** le Secrétariat à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces recommandations lors des prochaines Conférences du PROE.